

DU 13 AVRIL 2023



L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à dix-sept heures trente minutes, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BONDOUFLE se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Madame BELHAMICI Laurence par délégation du Président Monsieur Jean HARTZ.

Etaient présentes : Mmes BELHAMICI Laurence, MAM Josette, COLMANT Martine, Mme NAGEL Sabine, BELMON Chantal, DEHONGHER Thérèse ; PEROUTIN Christine.

Constate que le quorum est atteint et énumère les pouvoirs.

Excusées ayant donné pouvoir :

SEURAT Fatima à BELHAMICI Laurence
DODIER Françoise à BELMON Chantal

Date de convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023



Laurence BELHAMICI

Une petite précision. Si vous voulez bien essayer de parler chacune votre tour parce que c'est enregistré. Quand tout le monde parle en même temps on doit retranscrire et c'est un cafouillis on n'entend rien du tout. Donc à la limite il faut lever la main pour prendre la parole si possible et puis on vous donne la parole à tour de rôle, mais essayez de parler chacune votre tour. Je sais bien que ce n'est pas toujours facile, mais il faut ouvrir le micro au fur et à mesure.

Madame Deschamps n'est plus avec nous elle a démissionné du conseil municipal donc elle ne fait plus partie du conseil d'administration du CCAS

Point n°1 : Approbation du procès-verbal du 16 mars 2023

Rapporteur : Mme BELHAMICI Laurence, vice-présidente du CCAS

Sabine NAGEL

Oui on va se discipliner un petit peu, globalement on voit que vous avez eu effectivement des soucis pour transcrire nos débats et je suis frappée quand même que dans nos discussions il manque toutes les explications données soit par monsieur SUIVENG soit par Carine MÉNELET, elles n'ont pas été retranscrites, or quand on posait des questions techniques c'est eux qui ont répondu. Il est bien indiqué qu'il y a eu une suspension de séance pour pouvoir leur donner la parole mais ça serait bien quand même de retranscrire leurs déclarations, parce que du coup on voit les questions posées et on ne voit pas les réponses.

Laurence BELHAMICI

On les ajoutera au prochain conseil. D'autres observations ?

**Le compte rendu du 16 mars 2023 est approuvé à la majorité des suffrages exprimés
Abstention (C.PEROUTIN)**

0000000

Point n°2 : Compte de Gestion 2022

Rapporteur : Mme BELHAMICI Laurence, vice-présidente du CCAS

Le compte de gestion retrace la comptabilité 2022 du CCAS. Je suppose que tout le monde l'a lu. Je vais vous demander si vous avez des observations à formuler ?

Délibération n° 2023/02

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612.12 et L.2121.31,

VU la Loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},

VU l'Instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le compte administratif de l'exercice 2022 du CCAS,

VU le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le Comptable public, Responsable de la Trésorerie Municipale d'Évry-Courcouronnes,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que le Compte de Gestion 2022 est en parfaite concordance avec le Compte Administratif 2022 du CCAS,

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

ADOPTE, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Le Comptable Public, Responsable de la Trésorerie Municipale d'Évry-Courcouronnes pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Point n°3 : Compte administratif 2022

Rapporteur : Mme BELHAMICI Laurence, vice-présidente du CCAS

Sabine NAGEL

Ça fait plusieurs années qu'on constate qu'on a tous les ans des "sous" comme dit Martine, c'est à dire des excédents bien sûr. J'ai essayé de regarder à l'intérieur du document parce qu'à force je finis par me former sur la lecture de ces documents, à l'intérieur du compte, la présentation de ce qui est la plus grosse dépense c'est à dire les charges à caractère général 77000 euros, quand on en cherche l'explication dans la présentation, en page 13 on a un petit peu de détails, je ne comprends pas parce que dans ce document ce n'est pas 77000, mais c'est 94 890 et on nous dit qu'elles sont réparties entre deux grosses rubriques en particulier, les achats d'études et prestations de services pour presque 48000

euros, 47990, et fêtes et cérémonie pour 40000 page 13. Je voulais juste des explications si possible sur le contenu de ces dépenses-là, fêtes et cérémonies est ce qu'il s'agit du Noël des seniors ? ça coûte 40 000 euros le Noël des seniors ?

Interlocuteur inaudible

Sabine NAGEL

D'accord et alors l'achat d'études des prestations de services, qu'est-ce que c'est ?

Laurence BELHAMICI

J'interromps la séance pour laisser parler Fabrice SUIVENG

F.SUIVENG : L'intitulé de l'article 604 sur la maquette budgétaire est erroné, il n'y a pas de dépense pour des frais d'études. Le CCAS achète seulement sur cet article les repas pour le portage à domicile. Concernant les fêtes et cérémonies, il s'agit bien des achats de Noël pour les seniors (colis et banquet), ainsi que les cartes cadeaux destinés aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien.

Sabine NAGEL

Dire que les repas de la cantine sont très mauvais et que ceux des seniors sont excellents si on pouvait trouver un entre-deux ça serait quand même bien, parce que tout ça est une prestation de service public quand même, à la cantine c'est très mauvais. Mais portage des repas et repas du mardi ce n'est pas la même chose ? donc au CCAS ce ne sont pas les repas du mardi ?

Laurence BELHAMICI

J'interromps la séance pour laisser parler Fabrice SUIVENG

Fabrice SUIVENG

Les repas du mardi pour le Club Henry Marcille et les portages de repas à domicile sont NORMAPRO. Il y a 2 marchés, Elior (scolaire) Normapro (seniors et petite enfance). Les portages sont CCAS.

Sabine NAGEL

Au CCAS c'est le portage, après les repas du mardi c'est autre chose. Et vous m'avez dit que ceux-là c'est NORMAPRO

Thérèse DEHONGHER

Moi je suis dans 3 institutions, le problème des repas revient systématiquement, là on propose aux personnes, soit des personnes handicapées de se faire accompagner et de faire entendre leur voix au comité de préparation de repas, commission des menus etcetera et on retombe toujours dans le même souci c'est qu'en fin de compte l'expression est difficile quand on met des légumes bien sûr on aimerait mieux des frites enfin je veux dire comment c'est mesuré ?

Sabine NAGEL

Pour les repas des enfants mais ça déborde du cadre du CCAS, pour les repas des enfants, les échos qu'on a, on les a aussi par tous les enseignants et les personnels qui mangent et qui mangent la même chose, ça n'est que de la viande en sauce, très sauce caoutchouteuse de viande de collectivité etcetera. C'est vraiment de la cuisine de collectivité de mauvaise qualité, c'est quand même dit comme ça franchement entre tous les adultes qui y mangent.

Chantal BELMON

Je vais quand même intervenir c'est quand même mon domaine le scolaire, même si c'est complètement hors CCAS, moi c'est pas les échos que j'en ai, et tous les 2 mois nous avons une commission de menus avec une diététicienne, la société Elior et les parents d'élèves. Le menu est fait

en concertation avec tout le monde après y a des quantités à respecter et il y a une variété aussi qui est mise en place pour que les enfants puissent goûter différents aliments, après c'est très difficile parce que comme vous dites Madame DEHONGHER, si on pouvait faire des frites c'est ce qu'ils préféreraient et tous les jours, mais moi je suis désolée Madame NAGEL, mais ce ne sont pas les échos que j'en ai moi et je fais les conseils d'école quand même donc voilà. Mais c'est hors CCAS alors je m'arrête là.

Sabine NAGEL

Ce qui était avant au CCAS, c'est que les seniors étaient traités par le même prestataire, y compris les repas servis c'était ELIOR, et je suis quand même juste frappée de constater que les seniors votent et pas les enfants des écoles et donc pour les seniors la ville a fait un effort et pas pour les enfants des écoles. Vous m'excuserez mais c'est quand même ça, c'est noté c'est tout.

Laurence BELHAMICI

Est-ce que vous avez d'autres observations ?

Délibération n°2023/03

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612.12,

VU la Loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},

VU l'Instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le Compte de Gestion 2022 du budget du CCAS établi par Monsieur le Comptable Public, Responsable de la Trésorerie Municipale d'Évry-Courcouronnes,

CONSIDÉRANT que le Compte Administratif 2022 est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du même exercice établi par Monsieur le Comptable Public, Responsable de la Trésorerie Municipale d'Évry-Courcouronnes,

APPROUVE la présentation faite du Compte Administratif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale lequel se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES EXÉCUTÉES EN 2022

Chapitre 011 - charges à caractère général	77 409,64 €
Chapitre 012 - charges de personnel	28 522,36 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	13 970,63 €
Chapitre 68 – Amortissement	322,56 €
EXÉCUTION TOTALE 2022	120 225,19 €

RECETTES EXÉCUTÉES EN 2022

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	57 353,60 €
Chapitre 70 - Produits des services	35 235,87 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	73 566,64 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	752,27 €
EXÉCUTION TOTALE 2022	109 554,78 €

Résultat global de clôture 2022 : + 46 683,19 € (excédent de fonctionnement)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES EXÉCUTÉES EN 2022

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	1 275,36 €
---	------------

EXÉCUTION TOTALE 2022	1 275,36 €
------------------------------	-------------------

RECETTES EXÉCUTÉES EN 2022

Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	3 351,85 €
Chapitre 040 – Amortissement	322,56 €

EXÉCUTION TOTALE 2022	3 674,41 €
------------------------------	-------------------

Résultat global de clôture 2022 : + 2 399,05 € (excédent d'investissement)

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés

CONTRE (S.NAGEL)

APPROUVE le Compte Administratif 2022 soumis à son examen qui présente les résultats suivants :

RÉSULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET 2022 DU CCAS

Excédent de fonctionnement : + 46 683,19 €

Excédent d'investissement de + 2 399,05 €

Point n°4 : Affectation des résultats 2022

Rapporteur : Mme BELHAMICI Laurence, vice-présidente du CCAS

Délibération n°2023/04

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5,

VU la Loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},

VU l'Instruction budgétaire et comptable M 14,

VU le Compte de Gestion 2022 du CCAS dressé par Monsieur le Comptable Public, Responsable de la Trésorerie Municipale d'Évry-Courcouronnes,

VU le Compte Administratif 2022 adopté ce jour faisant apparaître :

- Un excédent de la Section de Fonctionnement de + **46 683,19 €**
- Un excédent de la Section d'Investissement de + **2 399,05 €**

Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
ABSTENTION (S.NAGEL)

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section de Fonctionnement de l'exercice 2022 s'élevant à 46 683,19 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté du Budget Primitif 2023 du CCAS,

DÉCIDE d'affecter l'excédent de la section d'Investissement de l'exercice 2022 s'élevant à 2 399,05 € au compte 001 - Résultat d'investissement reporté du Budget Primitif 2023 du CCAS.

Point n°5 : Budget primitif 2023

Rapporteur : Mme BELHAMICI Laurence, vice-présidente du CCAS

Il y a une petite erreur dans la présentation, il s'agit bien du budget primitif 2023 et non 2022

Sabine NAGEL

La principale remarque que je me faisais c'est que j'ai comparé les chiffres du compte administratif et du budget puisque le compte administratif ce sont les dépenses de l'année dernière et le budget sont les prévisions pour l'année 2023 et j'aimerais que vous puissiez m'expliquer ce qui fait que ces fameuses charges à caractère général étaient à 77409 euros l'année dernière dans le C.A dans le document qu'on vient de voir et là dans ce que vous nous présenter ça bondit à 115600 ce qui est quand même une forte hausse donc j'en ai déduit que c'était à la hausse du coût des repas alors sinon il faut nous expliquer.

Laurence BELHAMICI

J'interromps la séance pour faire intervenir Fabrice pour les explications

F.SUIVENG

Les chiffres sont plus importants car ils intègrent aussi les rattachements de factures qui n'ont pas pu être réglées avant la fin de l'année. Il y a aussi plus de dépenses prévues pour les portages de repas car il y a plus d'inscrits que l'année précédente. Les repas ont subi une hausse d'environ 4% qui a été intégrée dans les achats mais non répercutées sur le prix de vente.

Sabine NAGEL

Et quel est le prix unitaire d'un portage repas ?

F.SUIVENG :

Le prix d'achat d'un portage de repas est de 5.90€

Laurence BELHAMICI

Y a-t-il d'autres observations ?

Sabine NAGEL

Non, pour l'essentiel, je ne vais pas refaire tous mes discours d'hier. Hier nous avons les observations en conseil municipal, je ne vais pas me remettre une heure dessus.

Délibération n°2023/05

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

VU la Loi N°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son Article 1^{er},

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU la délibération n° 2023/01 du 16 mars 2023 relative à la présentation du rapport et la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023,

ADOpte le budget primitif 2023, par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes aux deux sections, conformément aux prévisions suivantes :

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
CONTRE (S.NAGEL)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES*		
CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT 2023
011	Charges à caractère général	115 600,00
012	Charges de personnel	28 641,00
042	Dotations aux amortissements – immobilisations corporelles/incorporelles	0,00
65	Autres charges de gestion courante	21 942,19
TOTAL		166 183,19
RECETTES*		
CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT 2023
002	Résultat de fonctionnement reporté	46 683,19
70	Produits des services et du domaine	50 000,00
74	Dotations, subventions et participations	69 500,00
TOTAL		166 183,19

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES*		
CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT 2023
21	Immobilisations corporelles	2 399,05
TOTAL		2 399,05

RECETTES*		
CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT 2023
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	2 399,05
040	Retour sur dotations aux amortissements – différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
TOTAL		2 399,05

CONFIRME l'équilibre budgétaire 2022 en dépenses et en recettes aux deux sections comme suit* :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	166 183,19	166 183,19
Investissement	2 399,05	2 399,05
TOTAL BUDGÉTAIRE		

*montants exprimés en milliers d'euros

PRECISE que les documents budgétaires conformes sont annexés à la présente délibération.

○○○○○○○○

Point n°6 : Modalités des portages des repas à domicile pour les personnes âgées et tarifs

Rapporteur : Mme BELHAMICI Laurence, vice-présidente du CCAS

Josette MAM

Pourquoi est-ce que tout le monde a droit aux portages de repas même les personnes qui ont quand même un certain niveau de vie, je veux dire à partir de 65 ans moi par exemple je pourrais me faire porter des repas, j'ai pas envie parce que j'aime bien cuisiner et j'ai 78 ans je pourrais me faire porter les repas en me disant je suis fatiguée je vais me faire porter des repas, mais j'ai vu les prix, ça me coûterait moins cher que d'aller faire mes courses, de faire cuire, de dépenser mon électricité et cetera, et je trouve que finalement, moi j'ai pas envie de faire ça, j'ai les moyens, je vois pas pourquoi j'irais demander à la mairie de me porter des repas et je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas limité, alors que je pourrais en profiter mais je n'en profite pas. Je ne vois pas pourquoi ce n'est pas limité en fait au niveau des budgets familiaux, sauf si on est vraiment malade, impotent etcetera, mais des gens qui sont en bonne santé comme moi je ne vois pas pourquoi on y a le droit.

Laurence BELHAMICI

Mais ce ne sont pas forcément des gens en bonne santé, ce sont peut-être des personnes qui ont du mal à faire leur repas parce qu'elles ont un certain âge.

Thérèse DEHONGHER

Tant qu'on on a la santé qu'on a envie de le faire on le fait, surtout, moi j'ai vu la voiture s'arrêter

devant une de mes anciennes voisines, je ne savais pas et je me dis c'est que ça « sentait mauvais », pour venir demander qu'on lui fasse ce repas. Vous, vous êtes en bonne santé vous n'allez pas le demander, moi je pense que c'est le dernier recours de demander de se faire livrer un repas.

Laurence BELHAMICI

Moi je pense aussi, de toute façon on va le voir dans le point suivant

Josette MAM

Je me pose des questions, il y a des gens qui peuvent avoir la flemme de se faire à manger, et se dire "ça me reviendra moins cher" de me faire porter les repas.

Laurence BELHAMICI

De toute façon c'est à partir de 65 ans

Sabine NAGEL

Mais je pense que la remarque Josette MAM était quand même sur l'idée qu'il faudrait peut-être qu'on réfléchisse à comment on fait pour éviter que ce portage de repas devienne les livraisons de maquis, sushis, pizza etc. Parce que ça peut-être ça pour un certain nombre de gens. Effectivement pour pas cher.

Laurence BELHAMICI

Non, je ne pense pas. Il y a peut-être quelques cas, mais pour l'ensemble, je ne pense pas. Pour avoir vu des personnes qui vivent toutes seules et ne pas pouvoir se faire à manger parce qu'elles n'y arrivent plus.

Martine COLMANT

Il serait intéressant de voir les profils des bénéficiaires.

Sabine NAGEL

On n'est bien d'accord qu'il y a plein de gens pour lesquels c'est indispensable, c'est juste, comment on empêche une dérive éventuelle. Mais si on voyait explosé, il faudrait quand même se poser la question.

Interventions de plusieurs membres, inaudibles.

Chantal BELMON

Juste l'information ou le complément que je peux donner c'est que pour certaines personnes même à 65 ans qui se sentent un peu isolées, ça évite l'isolement et on s'aperçoit comme ça qu'on arrive à contacter des gens, ce sont souvent des femmes seules, qui effectivement restent chez elles et ça permet de créer un lien quelque part et ça peut nous alerter sur l'isolement d'une personne qui effectivement commande les repas, parce qu'elle n'a pas envie de sortir parce qu'elle s'isole.

Sabine NAGEL

Je vois qu'en face de moi il y en a d'autres qui s'interrogent aussi. Mes observations en dehors de ce dont on vient déjà de débattre parce que vous nous avez donné le nom du nouveau marché je ne comprends pas pourquoi il s'agit de tarifs établis au premier janvier 2016 sur la délibération présentée comme ça, tarifs 2016, nous sommes en 2023 c'est quand même plus du tout ça.

Laurence BELHAMICI

Ils sont reconduits, c'est marqué, ils sont reconduits.

Sabine NAGEL

On facture toujours le même prix de repas depuis 2016 ? On ne les a jamais augmentés on a augmenté de 10 % tous les tarifs des scolaires quand même, c'est pour cela que je ne comprends pas très bien, j'aurais le souci qu'on traite tout le monde de la même façon dans la ville. Je ne prêche pas pour augmenter les prix à tout prix, mais moi ça me gêne profondément qu'on ait augmenté de 10 % les tarifs des familles qui ont 1,2, 3 enfants à la cantine et qu'on ait les mêmes tarifs de portage repas depuis 2016.

Laurence BELHAMICI

Je pense que ce n'est pas un mal, dans la mesure ou comme vous le savez, les retraites n'augmentent pas des masses

Sabine NAGEL

Oui mais enfin, les salaires des gens n'ont pas augmenté non plus

Laurence BELHAMICI

Je suis d'accord

Sabine NAGEL

Pour traiter les personnes qui rencontrent des difficultés budgétaires comment on fait ? on a des tranches donc ceux qui ont des plus petites retraites continuent de toute façon de payer des prix de repas. Entre autres pour les tranches supérieures on n'augmente pas les tarifs alors que le prestataire a augmenté sa facture l'année dernière de 8 % et cette année de 4 %. Au moins il faudrait que ce soit volontaire, vous avez sauté cette ligne-là dans la lecture de la délibération Laurence, mais je suis surprise c'est long depuis 2016 sans augmentation, c'est étonnant.

Intervention d'un membre, inaudible

Sabine NAGEL

On sait que Elior a augmenté ses tarifs l'année dernière de 8% l'année dernière, j'ai demandé les documents pour voir la réalité, il nous a été annoncé plus 8% pour l'année dernière et plus 4% nous a été dit tout à l'heure pour NORMAPRO.

Thérèse DEHONGHER

C'est un oubli ou bien vous avez regardé que le budget était tenu ? si on n'a pas besoin d'augmenter tant mieux.

Chantal BELMON

Ce qui me semble bizarre c'est qu'effectivement les tarifs n'ont pas augmenté et après qu'est-ce qu'il avait été décidé ? ça ne fait longtemps que je suis au CCAS, est-ce que ça ne nécessitait pas d'augmentation puisqu'il y avait les fonds suffisants au CCAS.

Sabine NAGEL

Si c'est ça la règle pour ne pas augmenter les tarifs Chantal hier en conseil municipal on a vu qu'on avait 4 500 000 d'excédent sur le budget municipal ça ne nous a pas empêché d'augmenter les tarifs

de cantines de 10 % y compris pour les parents sans ressources y compris pour les tranches tout à fait en bas. Donc ils ont aussi eu les plus 10 % les parents qui sont en bas de l'échelle des revenus et alors que le budget est excédentaire aussi sur la ville, donc c'est pour ça que je ne comprends pas la différence entre les 2.

Interventions de plusieurs membres inaudibles

Sabine NAGEL

Pour les portages de repas puisque c'est le sujet de la délibération, on n'est pas sur les tarifs de cantine, ça ne me choquerait pas qu'on dise que la première tranche qui concerne les toutes petites retraites on ne l'augmente pas, que ce soit un choix de ne pas l'augmenter, mais je ne comprends pas, j'avoue que les retraités avec une retraite tout à fait correcte on ne leur augmente pas leurs tarifs de repas. J'avoue que je ne comprends pas.

Chantal BELMON

Je suis relativement d'accord avec vous, en revanche moi ce qui me choque quelque part c'est supérieur à 1165 parce que 1165 excusez-moi mais j'estime que ce n'est pas une grosse retraite non plus, quand on a un loyer à payer, des charges, 1165 ce n'est pas ça, moi je pense qu'il faudrait peut-être mettre un tarif 4 à une tranche supérieure à 1500 par exemple, ça paraîtrait correcte, mais pas toucher les autres.

Martine COLMANT

Il serait intéressant de voir les profils des gens qui prennent les portages.

Laurence BELHAMICI

Je vous propose de reporter ce point, afin de proposer un tarif 4 et de rééquilibrer les tranches.

L'ensemble des membres demande le report de ce point au prochain conseil d'administration.

Madame NAGEL informe les membres que l'EPHAD de Bondoufle propose des portages de repas pour le déjeuner et le dîner de 12€ à 14,50€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10

Fait à Bondoufle, le 20/09/2023

Jean HARTZ

Président du CCAS

